

**Allocution de M. Michel NGOKPOU**  
**Président par intérim de la Cour Pénale Spéciale – RCA**

**LANCEMENT EN PREMIERE PROJECTION DU FILM DOCUMENTAIRE SUR LA  
COUR PENALE SPECIALE**

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Excellences Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, chefs de représentations et organisations internationales,

Chers collègues membres de la Cour Pénale Spéciale,

Mesdames et messieurs de la société civile,

Mesdames et messieurs, professionnels des médias,

Distingués invités,

C'est avec un réel plaisir, que je prononce aujourd'hui ces quelques mots au nom de tous les membres de la Cour Pénale Spéciale (CPS),

Permettez-moi en préambule de saluer votre présence ici ce soir. Nous souhaitons à travers ce film-documentaire, mettre en lumière les activités de notre juridiction. Dans la discrétion, la CPS accomplit sa mission qui est celle **d'enquêter, instruire et juger les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire commis sur le territoire de la République Centrafricaine depuis le 1er janvier 2003.**

Mesdames et messieurs,

C'est ici le lieu d'exprimer notre reconnaissance, à l'endroit des Nations-Unies et des différents partenaires étatiques de la Cour que sont les Pays-Bas, les Etats-Unis, la France, le Canada, le Burkina-Faso ,le Togo et la République Démocratique du Congo.

Par ailleurs, nous tenons à remercier chaleureusement le partenaire important qu'est l'Union Européenne, dont le financement a notamment permis la réalisation du film que nous découvrirons dans quelques instants.

Ainsi, tous ces soutiens ont permis à la cour de lancer ses activités judiciaires depuis la tenue de sa session inaugurale en date du 22 octobre 2018. Depuis, des

avancées significatives ont été enregistrées dans le fonctionnement et l'opérationnalisation de cette juridiction. Il nous semble nécessaire de les porter à votre connaissance.

La face visible de la justice qui est vue et appréciée, est celle des interpellations, des inculpations et des procès publics.

Il est cependant à noter, qu'avant d'arriver à cette étape, un énorme travail est fourni. Ce sont les enquêtes et l'instruction préparatoire réalisées, qui donnent de la place à l'exécution rigoureuse des lois et qui permettent le respect des principes de justice équitable.

Mesdames et messieurs,

La Chambre d'instruction a posé plusieurs actes d'instruction et la Chambre d'accusation spéciale a rendue des décisions judiciaires.

**Ainsi, ce sont huit (8) dossiers judiciaires qui sont en cours d'instruction au niveau de la Chambre d'instruction,**

En sus de l'audition des témoins et des interrogatoires de suspects, les Cabinets d'instruction, par le biais de commissions rogatoires, ont commis les Officiers de l'Unité spéciale de la police judiciaire (USPJ) de la CPS pour les besoins d'enquête. Pour l'heure, l'USPJ travaille à la collecte d'informations précises. Des requêtes ont également été adressées à d'autres acteurs nationaux et internationaux pour nous permettre d'obtenir plus d'informations et de mener à bien l'exhaustivité de notre mandat.

**La Chambre d'accusation spéciale, quant à elle,** a rendue à la demande du Procureur spécial, des ordonnances portant extension de la durée des enquêtes.

Aussi, puis-je affirmer qu'avec le niveau d'avancement des dossiers, il ne fait aucun doute que ceux-ci atteindront leur vitesse de croisière au cours de l'année 2020 et aboutiront à la saisine de la Chambre d'assises pour le début des procès.

Mesdames et messieurs,

Nous tenons à souligner, que ces résultats ont été obtenus grâce à l'appui du Greffe de cette cour. Ce greffe constitué pour l'instant de 25 personnes, appuie et renforce l'opérationnalisation de la Cour. Les experts exerçant dans les différentes unités contribuent conséquemment à l'efficacité de nos actions.

Cependant, l'obtention de ces résultats n'ôte pas le fait que la CPS reste confrontée à des défis qui doivent être surmontés pour lui permettre de continuer efficacement sa mission.

Il s'agit entre autres, de :

- Défis sécuritaires rendant difficile l'accès aux zones à condition sécuritaire précaire, et donc l'accès aux justiciables et aux lieux des faits, qui ont un impact évident sur le déroulement et le rythme des investigations ;
- La mise en place dans des délais raisonnables d'autres organes et d'unités spécialisées de la cour. Les processus de recrutement additionnel du personnel judiciaire et du personnel d'appui ainsi que de la mise en place du Corps Spécial des avocats, doivent être accélérées pour répondre au rythme des avancées actuelles des activités de la cour.

De ce fait, du haut de cette tribune, je voudrais au nom de la Cour Pénale Spéciale, faire ce plaidoyer et sensibiliser le gouvernement et tous les partenaires afin de nous aider à rendre cette juridiction plus efficiente cette année. Ainsi nous aurons la possibilité de tenir ces procès que la population centrafricaine nous réclame pour continuer à lutter contre l'impunité : nous y sommes prêts !

Mesdames et messieurs,

Distingués invités,

Le film documentaire qui va vous être présenté s'inscrit dans le travail de sensibilisation que nous voulons efficace via divers supports. L'occasion va être donnée à notre équipe de présenter ce film à travers 35 projections à Bangui et en province afin de créer une interactivité avec les spectateurs dans les localités

ciblées. L'appropriation de la CPS par la totalité de la population centrafricaine étant l'une des priorités de la Cour, cette approche de sensibilisation permettra de toucher un public large.

Je me réjouis donc une nouvelle fois de votre présence et vous souhaite de passer un agréable moment.

Je vous remercie.